

maladie professionnelle et ipp

Par deschuytter, le 09/02/2013 à 12:10

bonjour j'ai déjà 2 rentes maladie professionnelle la je dois passer au médecin conseil pour consolidations avec séquelles d'une autre pathologie le taux qui me sera attribue sera t'il mis avec les autres taux ou ce sera a part c'est a dire que si j'ai un taux inférieur a 10 % sera t'il un capital ou ajoute avec les autres taux

Par P.M., le 09/02/2013 à 13:01

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié, mais le code de la Sécurité Sociale...